Vol. XXXII Saint-Boniface, Manitoba, 8 Avril 1903. No. 21

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ... $1.00 par année
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LE DRAPEAU

L'œuvre du Drapeau National se poursuit activement et les comités s'organisent de toutes parts. Les principaux sont ceux de Québec et de Montréal; la ligue intercollégiale est représentée dans ce dernier.

Les élèves canadiens-français du collège de Saint-Boniface se réunissaient, dimanche, le 5, pour organiser leur comité. Dans une charmante causerie, pleine de mots heureux et d'éloquentes envolées, le R. P. Ed. Lecompte S. J., expliqua la convenance d'un drapeau spécial pour une nationalité distincte, rappela les demandes du Sacré-Cœur, fit l'historique de la bataille et du drapeau de Carillon et proposa, partie par partie, le drapeau canadien-français du Sacré-Cœur. Inutile de dire qu'il y eut de l'enthousiasme.

Le R. P. Couture est le directeur du comité. L'élection donna les résultats suivants: M. Norbert Bellavance, président; et M. Alexandre Beaupré, secrétaire. M. Henri Manseau chanta "Mon Drapeau" et l'adhésion suivante fut votée à l'unanimité:

"Les élèves canadiens-français du Collège de Saint-Boniface, Manitoba, réunis en comité général, déclarent adhérer pleinement à la résolution du comité de Québec, relativement au choix d'un drapeau national pour les Canadiens-français, savoir:

"Le comité adopte pour projet "de drapeau national pour les "Canadiens-français, les quatre "fleurs de lis blanches de la pré"cieuse relique nationale qu'on "appelle le "Drapeau de Caril"lon," sur champ d'azur, traver"sé d'une croix blanche, portant " au centre l'emblème du Sacré"Cœur."

Ils expriment de plus l'espoir que tous les Canadiens-Français du Canada et des Etats-Unis s'uniront dans un même élan patriotique pour arborer, le 24 juin de la présente année, le drapeau national du Sacré-Cœur."

La résolution du comité de Québec fut applaudie dans chacun de ses détails. Quand le président mentionna le Sacré-Cœur, l'assemblée entière se leva pour accueillir le divin emblème et le salua d'une chaleureuse et enthousiaste acclamation.

Le joli bouton dû à l'initiative du comité de Montréal, avait circulé dans l'assemblée au cours de la séance, et fait l'admiration de tous.

LE BAUME RHUMAL

Que de souffrances, que d'ennuis on s'éviterait en prenant quelques doses de BAUME RHUMAL au premier symptôme de grippe. Remède actif, sûr, et sans rival.

LA NOUVELLE (IVI-IO1 FRANCAISE D'ASSIN BO'A

M. Georges Caron, le populaire préfet de la Municipalité d'Assiniboia, vient d'être choisi par les conservateurs comme candidat dans la nouvelle division électorale du même nom. Une convention nombreuse, composée de canadiens-français, de métis et d'anglais, réunie samedi à Saint-François-Xavier, a appelé M. Caron à porter la bannière conservatrice aux prochaines élections. On ne pouvait mieux choisir. C'est en envoyant dans nos Chambres des hommes de cette trempe que nous pourrons nous faire respecter et nous faire écouter. Instruit, courtois, connaissant bien les deux langues, renseigné sur les besoins du pays et de sa région, patriote convaincu, M. Caron nous fera honneur à la législature.

Né en 1851 à la Rivière du Loup P. Q., M. Caron fit ses études au collège de Nicolet; plus tard il alla étudier l'art de cultiver la terre à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne. Il arrivait ici en 1880 et se fixait à Saint-Charles, où d'année en année il a vu son prestige grandir. Il est depuis trois ans préfet de la Municipalité d'Assiniboia. Agronome distingué, M. Caron a établi à Saint Charles en 1887, la seconde beurrerie centrifuge de la Province. En 1886, son beurre obtenait la médaille à l'Exposition Provinciale, tenue à Saint-Boniface; en 1887, nouvelle médaille à l'Exposition de la Puissance, à Toronto.

Notre ami a toujours pris un vif intérêt à la colonisation, à laquelle il a rendu de précieux services.

Quand on annonça samedi que M. Caron était choisi à l'unanimité candidat conservateur, l'élu prit la parole et remercia éloquemment ses amis de cette marque de confiance. Le candidat parla dans les deux langues et se fit applaudir avec enthousiasme. Nous augurons pour lui une brillante victoire.

MM. O'Malley, Hastings, Patenaude et Joseph St. Germain adressèrent aussi la parole Ce dernier prononça spécialement de très sympathiques éloges au candidat conservateur auquel il promit au nom de la population métisse un appui solide.

Electeurs d'Assiniboia, mettez-vous à l'œuvre, et envoyez en Chambre un homme qui vous fera honneur et fera honneur à sa race.

CELA DEPEND DE VOUS

Voulez-vous guérir votre rhume? Prenez du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français, le guérisseur par excellence des maladies de poitrine.

Un Christ..dans mon salon

Madame a ses nerfs ou quelque chose de semblable. Et cela, dans le salon, devant une société, sept ou huit amis, sans compter M. le curé.

Dame! je comprends qu'elle soit énervée! et vous comprendrez comme moi, je vous assure, quand vous saurez ce qui l'agace

On a causé religion—avec le curé ça ne rate pas—mais non d'une religion vague, élastique, rion.

Le prêtre a fait une de ces déclarations intolérables, cause des nerfs de madame. Il a dit ceci;
—Quand on est chrétienne comme vous, on devrait (il appuie sur ce mot), on devrait placer un grand Christ, bien en vue, sur le mur...Ce serait un acte de foi.

Pan! ça y est! Madame est pâmée!

—Un Christ...là...dans le salon!...Un grand...bien en vue!!! Mais, monsieur le curé, ce serait inoui! Je vois déjà madame une telle, puis son amie, puis dix autres, puis toutes les connaissances me défiler ce chapelet:

"Oh! ma chère, tu te fais carmélite!" ou bien: "Ca fait bien mal votre Christ là, sur le mur. Si encore c'était une antiquité!"

Puis d'autres plus méchantes encore diraient en sortant de chez moi:

—Eh bien, ne trouvez-vous pas que Madame X... a de l'audace: Avez-vous vu ce grand Christ dans le salon? c'est inconvenant.

Ah! tenez, monsieur le curé M. le curé vous êtes incroyable.

Ce fut presque un déchainement de colères féminines, sur le dos de ce pauvre desservant qui osait être prêtre jusque dans un salon et tenir des propos inouis comme celui-là! Mais bast! il en avait vu d'autres.

—Eh oui! madame reprit-il après avoir reçu la douche héroiquement, jusqu'au bout: je vous répète que les chrétiens doivent montrer leur foi et qu'il ne vous est pas permis d'enlever au Christ la place d'honneur qui lui est due chez vous.

—Mais enfin, M. le Curé, je vous dis que tous le monde se moquerait de moi!

—Et pourquoi se moquer de vous?

—Pourquoi! pourquoi! je n'en sais rien, mais le monde est si drôle!

—Oui, Madame et vous pouvez ajouter: et les chrétiens d'aujourd'hui sont si peureux! Comment! des gens baptisés qui vont à la messe et communient à Pâques, viendront chez vous et trouveront déplacé d'y voir un Christ? et pourquoi cela? N'aurait-on pas le droit de trouver étranges infiniment plus ces exhibitions que l'on rencontre dans certains salons où sous le le nom d'objet d'art, on étale sans honte je vous assure, et sans peur d'offenser les convenances— des statues plus que légères et des tableaux malpropres?

On aura les images de Boudha, parce que c'est original; des déesses et des dieux paiens, parce que c'est de bon genre; des tapisseries risquées parce que c'est la mode. Mais un Christ, c'est autre chose! [illegible] a peur! On a honte! On en [illegible]git!

La voix du curé ne trouva plus d'exclamations malicieuses ni de réflexions impatientes pour l'accueillir.

Quand on partit deux dames furent vexées de ces paroles du prêtre zélé. Elles trouvaient qu'il mettait les pieds dans le plat, qu'il transformait tous les fauteuils du salon en chaires à prêcher, en bancs d'église.

Madame n'avait plus ses nerfs, elle était au contraire très calme Sa conscience de femme intelligente et croyante était bien en dispute avec sa conscience de mondaine. Mais la première culbuta la seconde dans une lutte mémorable.

Et quand le curé lui dit, en prenant congé:

—Sans rancune, madame!

—Merci, monsieur le curé, merci! répondit-elle.

...Quand le prêtre revint 15 jours après, madame voulut elle-même l'introduire au salon. Elle ouvrit la porte, puis montrant la cheminée avec un très visible air de triomphe, elle dit:

—Il y est! le voilà! Cela m'a couté, je vous assure. Mais en réfléchissant je me suis trouvée honteuse de marchander au bon Dieu ce peu d'honneur.

Il y resta, le Christ; il y est encore. Mais des ah! comme des oh! Madame ne tint aucun compte. Quinze jours après, Mme R..., une amie, songea:

—Après tout, je suis aussi chrétienne qu'elle, Dieu merci. Si j'avais mon Christ, moi aussi?

Au bout de six mois, ce fut la grande mode, les Christ; mais une mode raisonnée, basée sur cette idée que les chrétiens ne doivent pas rougir de la foi, même et surtout dans leur salon.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que "The Marconi Wireless Telegraph Company, Limited," une compagnie constituée par lettres patentes sous l'acte des compagnies de la province d'Ontario, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant les actionnaires actuels et futurs de ladite compagnie et toutes autres personnes qui pourraient à l'avenir devenir actionnaires de la compagnie à être constituée par ledit acte, et les constituant en un corps politique et incorporé sous le nom corporatif de "The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited," avec tous les droits, pouvoirs et privilèges qui ont déjà été octroyés par lesdites lettres patentes d'Ontario, ainsi émises, et par la loi relative aux corporations, et avec pouvoirs additionnels de transiger et faire des affaires télégraphiques au moyen de télégraphie sans fil ou autre télégraphie et d'établir, construire, maintenir et tenir en opération telle ligne ou lignes, ou réseau de télégraphe magnétique, électrique ou autre télégraphe ou communication télégraphique qui peuvent être nécessaires, accessoires ou avantageux à iceux ou à la collection, transmission ou livraison de tels messages, en tout ou en partie, et à exercer et posséder tels pouvoirs en aucune partie du Dominion du Canada, ou place dans sa juridiction, ou entre aucun point ou points là, et aucune île, province, pays ou place sur le continent d'Amérique ou près d'icelui, ou dans les Iles Britanniques, ou le continent d'Europe, ou l'Océan Atlantique, ou dans aucune île ou place située dans l'Océan Pacifique ou ailleurs, à, de ou avec lesquels des communications ou raccordements télégraphiques pourront être établis du Dominion du Canada; et sous ces rapports, d'exercer tels autres pouvoirs généraux qui seraient nécessaires à l'établissement convenable ou à l'exploitation de telle entreprise.

Avec pouvoir d'acquérir, tenir, posséder, grever, hypothéquer telle propriété immobilière et propriété personnelle, à telles places dans le Dominion du Canada, et en disposer tel qu'il peut être nécessaire pour l'entreprise de la compagnie, et de construire sur ladite propriété et de l'améliorer, y compris le droit d'entrer sur les terrains, terrains riverains ou autres places quelconques, et de les arpenter, et par dûs procédés judiciaires, en prendre telle partie qui serait nécessaire aux besoins ici mentionnés, ou y ayant rapport, et de construire, poser ou établir telles lignes télégraphiques ou autres, fils ou câbles sur ou par dessus ou sous tels terrains, cours d'eau ou autres eaux, dans le Dominion du Canada ou contigu à iceï soit pour ses propres besoins ou [illegible] raccordement avec les lignes ou autres facilités ou moyens de communication d'aucune autre compagnie ou personne engagée dans la transmission de messages par quelque moyen que ce soit.

D'entrer en marchés et de faire des contrats avec aucune cité, ville, village ou municipalité dans le Dominion du Canada, ou avec les gouvernement fédéral ou provinciaux pour établir telles lignes ou réseaux de communication soit en tout ou en partie, ériger des stations, bâtisses, poteaux, ou communication de quelque sorte, nature ou description que ce soit, nécessaires ou utiles y ayant rapport, et de s'en servir et les tenir en opération sur n'importe quelle rue, place ou autre propriété publique, dans les limites de n'importe quelle municipalité ou dans les limites de n'importe quelle propriété appartenant à la Couronne.

D'acquérir, posséder et garder des inventions, brevets, droits de brevets, concessions, licences, et d'en vendre, céder ou accorder des droits, licences, concessions ou privilèges.

D'acheter ou autrement acquérir, posséder, garder, vendre, céder, transférer des parts du capital-actions et obligations ou autres preuves de redevances, de compagnies, et d'exercer tous les privilèges de propriétaire, y compris le vote sur le capital ainsi possédé.

D'acheter, louer, ou autrement acquérir, la ligne ou les lignes de n'importe quelle compagnie de télégraphe, téléphone ou câble, constituée au Canada ou ailleurs; de prêter de l'argent pour aider telle compagnie à agrandir ou étendre ses propriétés, facilités ou raccordements, de coopérer avec, ou faire des raccordements avec telle compagnie ou compagnies, ou entreprendre l'exploitation de leurs propriétés, en tout ou en partie, et généralement, de faire tout pour promouvoir la conduite et l'extension de ses affaires, de transmettre des renseignements et messages publics et particuliers, ou la collection ou livraison d'iceux.

D'emprunter de l'argent et d'émettre des obligations, billets promissoires ou autres reconnaissances de dettes et de les garantir par la propriété immobilière ou personnelle appartenant à la compagnie, de faire et exécuter, garantir, indemniser, et autres obligations ou assurances en rapport avec, ou découlant de, l'exercice de ses pouvoirs et de la transaction de ses affaires.

D'entreprendre la transmission de messages, communications ou renseignements pour le public ou autres, avec qui elle pourra entrer en contrat, et de percevoir paiement pour ce service.

De confirmer et légaliser les cinq millions de dollars payés au capital déjà formé et émis par ladite compagnie constituée par lesdites lettres patentes d'Ontario et déclarer que ledit capital ne sera pas imposable pour appels.

GREENSHIELDS, GREENSHIELDS,
HENEKER & MITCHELL,
Solliciteurs des requérants.
Daté à Montréal, le [illegible] janvier 1903.

Le Manitoba.
Mercredi 8 Avril 1903

AU POINT!

L'Echo de Manitoba publiait la semaine dernière, à propos de la question scolaire, un article tout tissé de canaillerie.

H. d'H. a pris pour la circonstance le ton solennel et l'air grave d'un homme d'Etat féru de science et de clairvoyance. Seulement la draperie est suffisamment effilochée pour enlever à ces airs d'apparat le sérieux qu'ils affectent.

L'article susdit a pour prétexte un certain discours qu'aurait prononcé un chef orangiste et un article qu'aurait publié le *Sentinel*, organe orangiste.

Dans ce discours et dans cet article on nous avertis que nos efforts pour ramener la question des écoles dans l'arène politique n'aboutiront qu'à des désastres.

Qui donc parle ainsi?

C'est, parait-il, un M. McMillan, un monsieur quelconque, d'Ontario.

Quel est ce M. McMillan?

Un inconnu.

Qui l'a chargé de définir la politique de notre pays?

Personne.

En somme, qui représente-t-il?

Lui, et quelques brouillons, qu'on rencontre un peu partout.

Et c'est cette déclaration venant d'un homme nul et sans mandat que l'on nous cite comme devant influencer notre action!

N'est-ce pas pitoyable?

Et quand on connait le but de cette citation, ne devons-nous pas ajouter: n'est-ce pas odieux?

Car pourquoi, ça, dans le moment?

Uniquement pour arriver à détourner les électeurs du drapeau de M. Roblin pour les enrôler sous celui de M. Greenway, l'auteur des iniques lois scolaires et derechef sacré chef des phalanges libérales de notre province.

Mais ces objectjons, ces menaces, ces avertissement, les mêmes gens qui les font entendre aujourd'hui ne se gênaient pas davantage de les exprimer en 1891, en 1892, 1894 et 1895.

Et cependant, ils n'ont pu influencer la politique du parti conservateur à cette époque.

Cela n'a pas empêché le parti conservateur de nous donner le *Remedial Order* et le *Remedial Bill*.

Et qui a accompli ces deux actes qui ont défini nos droits et en ont proclamé la justice?

Un orangiste, sir McKenzie Bowell!

Et par contre, qui s'est opposé à la politique conservatrice telle que tracée dans ces mesures?

Faut-il le dire? Un catholique, sir Wilfrid Laurier.

Par amour de la justice envers les catholiques comme envers tout le monde, sir McKenzie Bowell et ses amis ont sacrifié le pouvoir!

Par amour du pouvoir, Sir Wilfrid Laurier a sacrifié la justice et ses co-religionnaires!

Quel contraste navrant pour nous!

Parlez-nous donc des orangistes maintenant!

Et même, si l'on veut s'en tenir uniquement aux paroles prononcées dans l'occasion que rappelle L'*Echo*, ces paroles ne sont pas si hostiles que l'insinue la feuille à Monsieur Chose!

La reproduction qu'en fait cette feuille est d'intention bien méchante!

On y dit bien qu'on est contre les écoles séparées, mais on ne s'objecte pas à ce que la Province nous les donne.

Or, c'est bien mieux que ce qu'ont jamais fait M. Greenway et ses amis—y compris l'*Echo*—qui, au nom de la Province et agissant pour elle, nous ont privés de nos écoles séparées et jurent encore qu'ils ne nous les donneront jamais.

***

Ceci nous amène à un point qu'il importe de faire ressortir.

Pourquoi l'*Echo* a-t-il frappé ce coup?

Parcequ'il croit que dans les circonstances, il va nuire à M. Roblin et, par ricochet, va aider à M. Greenway et ses amis.

Repêcher M. Greenway et le remettre au pouvoir, voilà toute la préoccupation de l'*Echo* en ce moment.

Or, M. Greenway nous a spoliés nos écoles.

M. Greenway déclarait au dernières élections que s'il revenait au pouvoir il consacrerait toute son énergie à préserver intact le système scolaire qu'il a établi en notre province.

C'est encore sa politique!

Donc s'il revient au pouvoir nous nous trouverons en face d'un ennemi intransigeant!

Il sera appuyé par la majorité.

Dans ces conditions, quelles chances aurons-nous au local?

Aucune!

Et cependant, c'est ce recours au local que nous recommande l'*Echo*.

Il n'en faut pas davantage pour démontrer l'inconscience ou la canaillerie de cette feuille.

***

Cependant citons deux phrases de son article, pour montrer combien il est fort en logique.

Il dit:

"Nous ne pouvons nous dissimuler que dans Ontario *comme au Manitoba*, nous avons à compter avec une *majorité protestante* capable et fort disposée à soutenir toute mesure de ce genre." (C'est-a-dire une mesure hostile aux écoles séparées)

L'*Echo* affirme donc que nous sommes en face d'une majorité adverse au Manitoba. C'est affirmer en même temps que nos chances ici sont nulles. Après ça, le lecteur s'attend sans doute que l'*Echo* va en venir à la conclusion qu'il faut s'adresser ailleurs, puisqu'il n'y a vraisemblablement rien à faire ici. Eh bien, pas du tout! l'*Echo* conclut au contraire qu'il faut rester ici quand même!

"Notre seul espoir possible, dit-il, est dans le recours auprès du gouvernement provincial."

C'est absolument comme s'il disait: La majorité provinciale est contre nous, par conséquent contentons-nous de nous adresser à elle.

Du moment que *l'Echo* prétend qu'au Manitoba la majorité nous est irrémédiablement opposée, la conclusion s'impose qu'il est au moins utile de s'adresser ailleurs.

Au fédéral on peut compter sur des alliances avec un certain nombre de députés pris dans les autres provinces; on peut espérer plausiblement pouvoir rallier à notre cause les sympathies de tous les amis du droit; il s'en trouva en 1896, et l'on peut encore en trouver en dehors des rangs catholiques.

Au lendemain de son avènement au pouvoir, M. Laurier aurait rallié la majorité au parlement fédéral en faveur d'une loi réparatrice équitable, s'il l'eut voulu; il le pourrait encore, à moins que le fétichisme dont on l'entoure ne soit qu'un voile cachant sa faiblesse.

Seulement M. Laurier ne l'a pas voulu; il ne le veut pas davantage aujourd'hui; et voilà pourquoi le mot d'ordre est donné de harasser le gouvernement local, à peine de commettre d'épatantes contradictions.

Le gouvernement d'Ottawa étant actuellement libéral, l'*Echo* veut le débarrasser de la question scolaire en la transportant au local, où elle peut servir à tracasser le gouvernement Roblin qui est conservateur.

Que demain les situations changent, et vous verrez l'*Echo* tourner ses batteries bout pour bout.

***

La position des catholiques doit pourtant être à l'avenir ce qu'elle a été dans le passé.

Les catholiques ont reclamé au local et au fédéral!

Les deux autorités ont juridiction!

Il faut maintenir ce principe!

C'est à la fois plus logique et plus sûr!



L'HON. R. P. ROBLIN,
Notre Premier Ministre.

Pour les prochaines Elections

M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, vient d'être de nouveau choisi par ses amis pour être candidat aux prochaines élections locales.

Ce choix ne s'est pas fait à la légère; encore moins s'est-il fait par le simple désir de froisser des opinions politiques divergentes des nôtres. Tout effort fait délibérément dans le but de provoquer le heurt des partis pour le frivole plaisir de remporter des victoires, est un acte défendu, sous peine de ruine, aux groupes de population placés dans une situation délicate comme la nôtre. Ce n'est pas sans beaucoup de réflexion que les chefs de parti doivent lancer leurs soldats dans la lutte.

Les opinions politiques honnêtes sont permises et méritent considération. Mais il y a ici en jeu plus que simples succes de partis. Il y a en jeu nos intérêts religieux et nationaux. Il s'agit pour nous de prendre les plus efficaces moyens de nous protéger.



M. JOSEPH BERNIER,
Député de Saint-Boniface.

Tous les caractères droits et francs reconnaîtront que M. Greenway, l'homme de 1890, ne saurait aujourd'hui être l'homme de la minorité française du Manitoba. Son passage au pouvoir—c'est admis couramment—a été une catastrophe pour la langue française; une catastrophe aussi pour la religion à laquelle nous appartenons et pour laquelle nous sommes prêts à tous les sacrifices.

Même au point de vue matériel, qu'avons nous eu de M Greenway?

Rien.

Qu'ils lèvent la main ceux des nôtres qui ont voté pour cet homme, et s'en sont bien trouvés!

Nous ne faisons pas de reproches: nous constatons.

D'un autre côté, les hommes qui sont aujourd'hui à la tête des affaires nous ont donné des marques nombreuses de bon vouloir. Il n'y a pas six mois, un journal adversaire se croyait même obligé de remercier M. Roblin de nous avoir donné une Ecole Normale à Saint-Boniface.

Ecoles, ponts, canaux, subventions et chartes à nos institutions, nominations d'agents d'immigration, la liste est longue enfin des faveurs que le gouvernement nous accorde tous les jours depuis trois ans, sur la demande formelle de M. Bernier.

Notre représentation française ne vient-elle pas de s'accroître d'un comté nouveau?

Preuve de confiance et promesse de sympathie, deux ministres ne se feront-ils pas élire cette année en grande partie par des électeurs français?

Voilà, il nous semble, des raisons qui peuvent engager tous nos compatriotes sans aucune distinction de nuances politiques, à se prononcer contre M. Greenway et pour l'administration Roblin.

Telles sont les raisons qui ont porté l'assemblée de vendredi soir à offrir de nouveau une candidature à M. Bernier, qui n'a jamais déguisé son appui à M. Roblin.

Nous n'entreprendrons pas ici l'éloge de M. Bernier. Le député de Saint-Boniface n'est pas en quête de réclame ou de popularité; son journal ne se fera pas son vain thuriféraire.

Nous ne dirons que ceci: M. Bernier a rempli son mandat avec fidélité, avec franchise, avec une entière sincérité d'intentions. C'est son meilleur titre à l'appui de ses amis, qui l'ont élu il y a trois ans et qui se chargent de le réélire encore de nouveau!

Grande Assemblee Conservatrice

L'assemblée tenue vendredi soir au "Bazar," par les conservateurs du comté de Saint-Boniface a été, n'en déplaise au peu véridique *Free Press*, une demonstration où s'est rencontré à la fois et le nombre et la qualité. Toutes les paroisses du comté avaient leurs délégués. Winnipeg était aussi représenté. Tout le parti conservateur, de Saint-Boniface était là! On sait que nous sommes un certain nombre......

Les choses ont marché avec entrain et bonne humeur.

Un *reporter* du *Telegram*, journal conservateur et un *reporter* du *Free Press*, journal libéral, étaient chacun à une petite table et notaient leurs impressions—comme raison, diamétralement opposées!

Les élections de l'Association Conservatrice du comté ont donné le résultat suivant.

Présidents honoraires: L'Hon. sénateur Bernier et L'Hon. A. A. C. LaRivière; président actif: M. J. A. Senécal; vices présidents; M. Pierre Dumas, St. Vital; M. Dufort, St. Norbert; M. F. Lemoine, Ste. Agathe; M. L. Courchêne, St. Adolphe; W. T. Berry, Norwood; M. J. Potter, Louise Bridge; Niverville, T. Church; St. Vital Est M. H. Bruce.

Immédiatement après les élections, M. le président Senécal demanda à l'association de faire le choix d'un candidat conservateur pour les élections, si la chose paraissait opportune à tout le monde. Sur ce, MM. Trefflé Landry, de Saint-Norbert et L. Leblanc, de Saint-Adolphe, secondés par M. Pierre Dumas, de Saint-Vital, et M. L. Bourassa de Ste. Agathe, proposèrent que la candidature fut offerte de nouveau à M. Joseph Bernier, le député actuel du comté de Saint-Boniface.

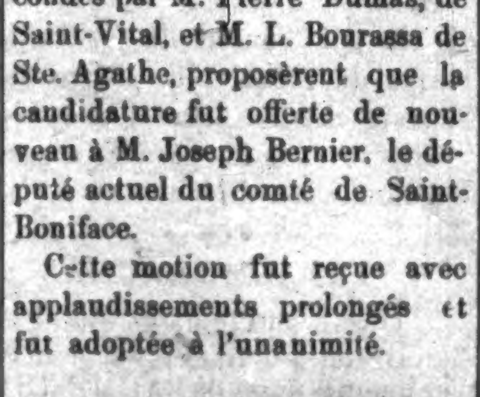
Cette motion fut reçue avec applaudissements prolongés et fut adoptée à l'unanimité.



M. J. A. SENECAL,
Président de l'Association Conservatrice du Comté de Saint-Boniface.

M. Bernier monta sur l'estrade et remercia avec effusion ses électeurs qui lui donnaient une si visible marque de confiance, et se mit entièrement à leur disposition. Nous ne sommes pas

(*Suite à la 3ième page*)



AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte étendant la limite du temps prescrit pour le commencement et l'achèvement de l'entreprise de la Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

The Hudson's Bay and Pacific Railway Company.
Par O. E. CULBERT,
Avocat de la Compagnie.
Ottawa, 12 février, 1903 17—25



Grande Assemblee Conservatrice

(Suite de la 2me page)

pas encore dans la lutte, dit M Bernier; je veux pas par conséquent attaquer ceux qui ne pensent pas comme moi dans la politique; je les attaquerai quand nous serons face à face, capables de nous défendre les uns et les autres. Le député de Saint-Boniface passa brièvement en revue la conduite du gouverment Roblin vis-à-vis la province en général et vis-à-vis l'élément français en particulier. Il se présente,dit-il,comme candidat conservateur et carrément opposé à M. Thomas Greenway. Quant à ses actes personnels, le député de Saint-Boniface les soumit à son auditoire et se déclara prêt à les défendre quand le moment viendra de le faire.

Il sera à son poste à l'heure indiquée; ses amis peuvent compter sur lui comme d'avance il compte sur eux.

M. T. Berry, et J. C. Smith parlèrent en anglais à l'appui de cette candidature et se firent justement applaudir; M. Adrien Potvin fit un éloquent discours en français.

Il y a eu musique et chant au cours de la soirée.

Nous ne savons pas ce que les prochains mois nous réservent en fait de candidatures. La politique est une boite de Pandore. Quoiqu'il advienne nous pouvons dès à présent dire ceci: nous sommes prêts, bien prêts!

A OTTAWA

(De notre Correspondant Spécial)

La mesure concernant la répartition de la représentation entre les provinces, d'après le recensement de 1901, a été soumise aux chambres par le premier ministre. Elle donne 214 députés aux communes, répartis comme suit:

Ontario	86
Québec	65
Nouvelle-Ecosse	18
Nouveau-Brunswick	13
Manitoba	10
Territoires du Nord-Ouest	10
Colombie-Anglaise	7
Ile du Prince Edouard	4
Territoire du Yukon	1

Québec reste toujours avec ses 65 députés, qui est le chiffre d'après lequel doit être fixé le nombre proportionnel des députés des autres provinces. Ce point est réglé par la constitution.

Il existe cependant quelques doutes touchant le sort qui doit être fait aux trois autres provinces originaires de la confédération: Ontario, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick. Celles-ci perdent plusieurs sièges par la nouvelle répartition; Ontario, 6; Nouvelle-Ecosse, deux, et le Nouveau-Brunswich, un; cette perte leur est sensible. Elles en accusent les défectuosités du recensement. Ne pouvant rien maintenant contre ce recensement, elles soulèvent un point d'interprétation. Le chiffre de leur députation, prétendent-elles, ne peut être rabaissé que si la population respective de chacune de ces provinces a failli de se maintenir à la proportion voulue par la constitution en regard non de la population totale du Canada tel qu'existant aujourd'hui, mais de la population du Canada de 1867.

C'est un point qui sera probablement discuté.

L'Ouest gagne huit sièges: trois pour le Manitoba et cinq pour le Nord-Ouest. Cette augmentation fait songer à la députation des provinces de l'Est. On jette un regard vers l'avenir et l'on se dit que l'Ouest pourrait bien contrebalancer l'influence de l'Est plus vite qu'on ne se l'était encore imaginé.

***

La nouvelle répartition des sièges entraine nécessairement une modification de la carte électorale.

Y aura-t-il ce qu'on est convenu d'appeler un *gerry-mander?*

Le premier ministre, en présentant sa mesure, s'est plaint de prétendues injustices existantes dans la délimitation actuelle des districts électoraux. Il a déclaré en même temps son intention de remédier à ces injustices.

C'est là un beau prétexte à des changements radicaux.

Il ne faut néanmoins rien préjuger.

C'est l'intention exprimée du gouvernement de faire préparer ces changements par un comité composé de quatre députés ministériels et de trois autres députés pris dans l'opposition.

Si l'idée est mise à exécution en toute sincérité, elle n'est pas sans valeur. Mais il sera facile aussi au gouvernement, sous le couvert de ce comité, de prendre des avantages indus, vu que la majorité du comité sera ministérielle et qu'elle n'aura qu'à s'obstiner dans une idée quelconque pour arriver à des résultats peut être déjà résolus dans les cercles libéraux. On sait bien que la majorité gouvernementale ne manquera pas d'approuver ce qu'auront fait ses représentants dans le comité.

Mais encore une fois ne préjugeons rien!

VENDREDI SOIR AU CLUB!

L'assemblée du club conservateur de Saint-Boniface vendredi soir, sera importante. Nous invitons nos amis d'y être en nombre.

Nous aurons aussi probablement l'honneur de la visite du candidat conservateur du nouveau comté français d'Assiniboia, M. Georges Caron.

DECES

Nous apprenons avec regret que M. James White est décédé à Saint-Boniface, à l'âge de 79 ans. Il laisse une femme, deux fils et une fille.

Il a été longtemps à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans ses jeunes années. C'est un métis de descendance écossaise.

Son service a eu lieu mardi matin à la cathédrale de Saint-Boniface.

Nous présentons nos condoléances à la famille.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Lisez l'annonce des travaux qui se feront comme amélioration locale dans notre ville.

—M. Célestin Simon est revenu d'Europe la semaine dernière.

—M. J. A. Richard, de Montréal, est à Winnipeg depuis quelques jours en voyage d'affaires.

—M. Aimé Bénard a vendu à M. M. Fillion et Ed. Comeault l'hôtel dont il faisait récemment l'acquisition à Letellier.

M. Azarie Gauthier, de Sainte Agathe était à Saint-Boniface, au commencement de la semaine, en visite chez Mde. M. A. Kéroack.

M. et Mde Aimé CinqMars sont revenus de leur voyage à Montréal. Nous apprenons avec plaisir que M. Cinq-Mars se porte mieux de la maladie d'yeux qui l'affligeait.

M. Jos Dumouchel, de Winnipeg, a acheté la résidence de M. Joseph Lecomte, de cette ville, et il doit en prendre possession vers le 15 mai.

—M. Louis Saint-Laurent nous prie d'annoncer que demain, jeudi, il sera prêt à fournir du pain à toute personne qui en voudra, aux prix des autres boulangers. Boulangerie Rue Notre-Dame.

Madame A. Olivier a décoré une fort jolie vitrine à son magasin de modes, 311½ rue Main, à Winnipeg. M. et Mde. Olivier arrivés récemment d'un voyage dans l'Est et les Etats-Unis, ont profité de leur sejour là-bas pour acheter un riche assortiment de marchandises.

ON DEMANDE Pour l'école de Saint-Félix une institutrice, diplômée. S'adresser au

Rev. W. L. JUBINVILLE
Sec. Trés.
Dunrea, Man.

ON DEMANDE Un homme avec sa femme, ou deux bons hommes; ouvrage à l'année bons gages. Pour ouvrage de laiterie et de ferme s'adresser à

M. ABRAHAM GUAY,
Saint-Boniface.

MUNICIPALITE RURALE DE TACHE

AVIS public est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché se formera en Cour de Révision, lundi le 4 jour de mai A. D. 1903, à 10 A. M. à la salle Municipale, Lorette, pour reviser le Rôle d'évaluation pour l'année 1903 et prendra en considération toutes les plaintes formulées contre le dit rôle d'évaluation.

Lorette, 28 ème jour de Mars A.D. 1903

WM. LAGIMODIERE,
Sec. Trés.

BY RAIL, [illegible] LAKE, WAGHORN'S GUIDE

Ville de Saint-Boniface

TERRASSEMENTS DE RUES ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une petition, tel que ci-après mentionné, savoir:

TERRASSEMENTS.

1o. Terrassement rue Laflèche, de l'Avenue Provencher à la rue LaVérandrye; coût approximatif $ 225.00

2o. Terrassement rue Dumoulin, de la rue Archibald à la rue Maisonneuve; coût approximatif $ 185.00

3o. Terrassement rue Dumoulin, de la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue Thibault; coût approximatif $ 118.00

4o. Terrassement rue Aulneau, de l'Avenue Provencher à l'Avenue de la Cathédrale; coût approximatif $ 175.00

5o. Terrassement rue Deschambault, de la rue Meuron à la rue Youville; coût approximatif $ 95.00

6o. Terrassement Avenue de la Cathédrale, de la rue Meuron à la rue Aulneau coût approximatif $ 255.00

TROTTOIRS

1o. Un trottoir en madrier, de [illegible] pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Eugénie, de l'Avenue Taché à la rue St. Joseph; coût approximatif $250.00.

2o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté nord de la rue Eugénie, de l'avenue Taché à la rue St. Joseph; coût approximatif $250.00.

4o. Un trottoir en madrier sur le côté Est de la rue St. Joseph entre la rue Marion et la rue Kittson, de 4 pieds de largeur, excepté la partie entre les rues Horace et Eugénie où la largeur sera de 6 pieds; coût approximatif $390.00.

4o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Ouest de l'Avenue Taché, de la rue Marion à la rue Eugénie; coût approximatif $205.00.

5o. Un trottoir en madrier, de 6 pieds de largeur, sur le côté Est de l'Avenue Taché depuis la ligne Nord du lot de Paroisse 85 jusqu'à la rue Marion; coût approximatif $744.00.

6o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté sud de la rue Berry sur toute sa longueur; coût approximatif $585 00.

7o Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté Nord de la rue Berry sur toute sa longueur; coût approximatif $585 00.

8o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté sud de la rue Bertrand sur toute sa longueur; coût approximatif $585.

9o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté nord rue Bertrand, sur toute sa longueur; coût approximatif $585 00.

10o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, coté Ouest rue Aulneau, de l'Avenue Provencher a l'Avenue de la Cathédrale; coût approximatif $385.00.

11o. un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté nord rue Dumoulin, de la rue du Collège à la rue Thibault; coût approximatif $495.00.

12o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté Ouest rue Laflèche, de l'Avenue Provencher à la rue LaVerandrye; coût approximatif $336.00.

13o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté sud rue Dumoulin, de la rue Laflèche à la rue Maisonneuve; coût approximatif $252.00.

14o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté nord rue LaVerandrye, de l'Avenue Taché à la rue St. Joseph; coût approximatif $225.00.

15o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, côté sud de l'Avenue de la Cathédrale, sur toute sa longueur; coût approximatif $586.50.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs, et sur les deux côtés des rues ou parties des rues respectivement où seront faits les dits terrassements, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis la majorité des propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif ci-dessous mentionné, représentant au moins les 3 cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 6 avril 1903.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant "The Shipping Federation of Canada," avec bureau central dans la cité de Montréal, en vue des fins suivantes:

Pour amalgamer et fédérer les propriétaires de vaisseaux, gérants de navires et agents, individus ou corporations, existant ou devant exister, et toutes autres personnes ou corporations qui pourront dans la suite être intéressés dans le commerce de navigation ou autrement et de co-opérer avec toutes autres associations, compagnies ou personnes; afin de considérer toutes questions et affaires affectant les intérêts du commerce de navigation au Canada ou autres commerces en rapport avec celui et de prendre toutes mesures qui seront jugées utiles pour promouvoir et protéger tels intérêts; afin aussi d'acquérir, posséder et disposer de biens meubles et immeubles, afin d'organiser afin d'organiser, régler et dissoudre toutes succursales; afin de protéger et indemniser ses membres de telle façon qui sera nécessaire; afin de voir au règlement des discussions; afin de faire des by-laws, règles et règlements pour le gouvernement de la compagnie, pour atteindre sa fin, imposer ses honoraires, primes, souscriptions et pénalités sur ses membres; et de posséder tous autre droits nécessaires ou incidents, pouvoirs et privilèges nécessaires ou incidents ou pouvant concourir aux fins plus haut mentionnées.

PEERS DAVIDSON,
Avocat des requerants.

Daté dans la Cité de Montreal ce 26ème jour de février 1903. 16-25

MUNICIPALITE DE MONTCALM.

AVIS

AVIS Est par les présentes donné aux contribuables de la dite Municipalité que le rôle d'évaluation de 1902 a été accepte pour l'année 1903.

Que toute personne est invitée à examiner le dit rôle au Bureau du Secrétaire Trésorier à Saint-Jean-Baptiste de cette date au (8) huit de Mai 1903 et tous ceux qui désireraient porter des plaintes contre le dit rôle doivent déposer leurs plaintes au Bureau du dit secrétaire-Trésorier le ou avant le (8) huitième jour de mai 1903.

Que le conseil siègera en cour de Révision pour considérer les dites plaintes s'il y en a et reviser le dit rôle le 19me jour de Mai A. D. 1903 à dix heures, avant midi à Letellier à la salle municipale.

Donné sous ma signature à St-Jean-Baptiste ce premier jour du mois d'avril A. D. 1903.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire trésorier, Municipalité de Montcalm.

DOCTEUR DAME

ST-CHARLES, MAN.

Le Docteur Dame, de retour des Indes Occidentales, tiendra provisoirement un bureau à sa résidence de St.Charles.

BEBE FACHES

Certains bébés paraissent toujours fâchés. Or, cela ne peut provenir absolument d'un mauvais naturel, surtout chez votre bébé. Votre bébé ne se fâche pas pour rien. Il est fâché parce qu'il n'est pas confortable. Une différence d'attitude se produit comme par magie lorsqu'on fait usage en ce cas, des tablettes Baby's Own. Ces tablettes font du bien tout de suite et pour toujours; il leur est impossible de faire du mal. Elles ne provoquent aucun ennui; on ne craint pas de les renverser ainsi qu'un liquide et on n'éprouve aucune difficulté à les mettre dans la bouche de bébé; pour les très jeunes bébés, elles peuvent être pulvérisées, ou on peut les leur faire prendre dans de l'eau. Elles sont douces et les enfants les aiment. Aucune mère n'a fait usage des tablettes Caby's Own sans constater qu'elles font du bien aux enfants de tous les âges. Mme M. Watters, Sheenboro, Qué., dit: "J'ai fait usage de nombreux médicaments, pour des bébés, mais je n'ai jamais rien trouvé de comparable aux tablettes Baby's Own, c'est au point que je ne puis me passer d'en avoir à la maison; je les recommande donc chaleureusement à tous les autres remèdes de famille."

Les tablettes Baby's Own guérissent toutes les indispositions des bébés et vous pouvez être être assuré qu'elles ne contiennent ni matières opiacées ni drogues nuisibles. Vendues par tous les pharmaciens, ou expédiées par la poste, franc de port, à 25c la boîte en écrivant directement à "Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont."

SIGNES DU PRINTEMPS

C'EST UNE SAISON OU LA PLUPART DES GENS SE SENT MAL EN TRAIN, AISEMENT FATIGUES ET EPUISES.

Le printemps affecte la santé de presque tout le monde, naturellement de façons différentes. Cdez quelques-uns, c'est une sensation d'épuisement, après un léger exercice; d'autres sont en proie aux boutons et éruptions cutanées. L'appétit est capricieux, les joues sont jaunâtres, il y a ux cercle noir autour des yeux et il y a d'autres signes que le sang est rempli d'impuretés et et qu'il a besoin de secours pour reconquérer ses propriétés vivifiantes.

Ciest la saison, à l'exclusion de toutes les autres, où chacun —jeunes et vieux—a besoin d'un tonique pour le renforcer et le meilleur tonique que la science médicale ait jamais découvert. Ce sont les Pilules Roses du Dr Williams. Ces pilules fortifient les nerfs et remplissent les veines d'un sang nouveau, pures riche, rouge. C'est pourquoi elles vous donnent un bon appetit et guérissent toutes les maladies du sang et des nerfs—l'anémie, les maladies de la peau, l'érysipèle, le rhûmatisme, la névralgie, la palpitation du cœur et une vingtaine d'autres maux dûs au mauvais sang seulement. Les Pilules Roses du Dr Williams vous donnerons un sang nouveau, une vie nouvelle, une énergie nouvelle. Vous ne sauriez faire mieux que de commencer à les prendre aujourd'hui. M. Jos. Poirier, M. P. P., Grande Anse, N. B., dit: "Ma femme et ma fille ont grandement bénéficé des Pilules Roses du Dr Williams. Ma fille était en fort mauvaise santé, elle était pâle, maigre et en apparence exsangue, mais grâce à vos pilules, elle a repris de la santé et elle peut de nouveau jouir de la vie. Je crois que les Pilules Roses du Dr Williams sont le meilleur remède contre la pauvreté du sang." On offre parfois des substitutions, mais elles ne guérissent jamais. Si vous ne pouvez avoir les véritables pilules chez votre marchand, adressez-vous directement à la Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont., et vous en recevrez par la poste, à 50 cts la boite ou six boites pour $2.50.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochain session d'un acte autorisant le Canadian Northern Railway de s'amalgamer avec ou d'acheter les lignes, la propriété, les droits et franchises de la Western Extension Railway Company.

Daté ce douzième jour de mars 1903.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants

Soumissions

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées "Tenders for the completion of Drainage District No. 6" seront reçues jusqu'à midi samedi le 11 avril, au Département des Travaux Publics, pour un système de canalisation des townships 6 et 7 rangs 1 et 2 Est; excavation approximative 150000 verges cubiques. On peut voir les plans et spécifications au département des Travaux Publics Bâtisses du Parlement à Winnipeg.

Les soumissions doivent indiquer un prix par verge cubique.

Un chèque accepté pour au moins 5 % du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission; ce chèque sera confisqué par le gouvernement au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, refuserait de l'exécuter ou l'exécuterait mal.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, Mars 30 1903.

AVIS

LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour être autorisée à se procurer un capital-actions et à changer son nom en celui de compagnie d'Assurance Montréal contre le feu.

E. LEF. de BELLEFEUILLE,
Procureur de la dite Compagnie.

Montréal, 20 janvier 1903.



FEUILLETON DU MANITOBA.

LE CITOYEN CAPITAINE SPARTACUS

(CHOUANS ET BLEUS)

III

No. 5

Il combattit et vaillamment, mais les Bleus recevaient sans cesse du renfort; à l'époque où se passe notre histoire, 150 hommes seulement restaient sous ses ordres.

C'était bien peu pour se défendre, et certes ce n'était point assez pour vaincre; cependant, le Marquis nourrissait toujours l'espoir d'un soulèvement en masse du Morbihan et de l'Ile-et-Vilaine; il demeurait à son poste pour favoriser au besoin ce mouvement.

En cet endroit, M. de la M...s'arrêtait pour pousser un grandissime soupir et dire:

—Ce n'était pas si fou que vous pourriez le croire. Si la Bretagne avait aperçu seulement à l'horizon le bout du nez d'un prince...mais les prince ont quelquefois le bout du nez trop prudent!

Et M. de la M..., après un second soupir, reprenait ainsi son histoire:

Les vêpres étaient presque terminées lorsque Edouard et le Marquis revinrent de leur malheureuse expédition. A leur entrée dans la grotte, le bruit de leurs pas fit à peine relever quelques têtes de femmes; dès qu'ils se furent agenouillés en silence, l'assemblée continua de célébrer la fête de la Vierge avec recueillement et piété.

Quand le dernier psaume eut cessé de retentir sous la voûte, le curé se prosterna devant l'autel et dit:

—Mes frères, n'oublions point nos morts. Prions pour eux avec ferveur afin que, notre tour étant venu, nous trouvions, nous aussi, de ferventes prières. Nous allons dire le "De Profundis" pour le repos des âmes de...

Ici une longue liste de noms, souvent interrompue par un pénible sortant soupir de la poitrine d'un père, d'un frère perdu dans la foule, ou par les sanglots étouffés des femmes agenouillées de l'autre côté de la grotte. La liste épuisée, le prêtre entonna le "De Profundis." Les chouans, habitués à compter chaque jour sur leur trépas du lendemain, répondirent pieusement l'hymne mortuaire; puis le prêtre ayant donné la bénédiction, tout le monde se leva.

Le Marquis sortit le premier et fit ranger sa troupe au fond du ravin.

—Cinquante hommes et un nouveau capitaine arrivent ce soir à la Gacilly, dit-il. L'attaque projetée n'aura point lieu cette nuit.

Il parcourut les rangs du regard, parut faire un choix dans la foule et appela:

—Jean Huber! Jean Balagny! Joson Guer! Michel Maison!

Quatre chouans sortirent du rang en silence, le Marquis continua en s'adressant au reste de la troupe:

—Allez vous reposer, mes fils, et dormez pour deux nuits; demain il vous faudra veiller.

Une fois le gros de la bande rentré dans la caverne, le Marquis se trouva seul avec les quatre hommes qu'il avait choisis, Edouard et le curé.

Il jeta sur ces deux derniers un regard de contrainte fort significatif, mais inutile, attendu la curiosité naturelle du bon prêtre et la préoccupation d'Edouard.

—Mademoiselle Anne est prisonnière, dit-il.

—Prisonnière! répétèrent ensemble les quatre paysans: notre demoiselle!

Leurs yeux interrogeaient le jeune comte de Vimar comme pour implorer le démenti de cette triste nouvelle; Edouard comprit et répondit en baissant la tête,

—Ma sœur est à la Gacilly.

—Hélas! monsieur le Marquis, voilà un bien terrible évenement, dit à son tour le prêtre avec émotion. Cette chère demoiselle! Comment cela est-il donc arrivé?

—Monsieur le recteur, répondit le Marquis dont la voix trahissait la secrète impatience, ce serait une longue histoire. Le mal est fait; l'essentiel est de le réparer et cela sans perdre de temps. La jeune fille est indomptable; elle ne demandera certes pas grâce, et d'ailleurs à quoi bon? les Bleus ne font point de quartier...

Edouard se sentit frémir de la tête aux pieds, à cette affreuse idée. Les paysans dirent à la fois:

—Que faut-il faire, monsieur le Marquis? Seigneur! Dieu que faut-il faire, pour délivrer notre pauvre demoiselle!... Allons, monsieur, le comte, faut pas pleurer comme ça, nous la sauverons.

Edouard, en effet, avait laissé tomber sa tête sur sa main; l'image de sa sœur assassiné avait frappé son esprit d'un coup trop violent; il pleurait:

—Edouard, dit doucement le Marquis, vous allez vous retirer. Ce qui reste à faire ne regarde que ces braves et moi.

Le jeune comte releva vivement la tête.

—Oh! vous ne me donnez pas sérieusement cet ordre, s'écria-t-il, s'indignant à la pensée de rester au camp, tandis que d'autres s'exposeraient pour tenter la delivrance de sa sœur: c'est impossible, monsieur

—Edouard, dit le Marquis à voix basse, vous m'avez résisté déjà une fois aujourd'hui; vous savez ce qui en est résulté.

Puis il ajouta tout haut:

—Monsieur le comte, laissez-nous je vous prie.

Cet ordre péremptoire ne souffrait pas de réplique, à moins, de se mettre en rébellion ouverte; Edouard obéit; mais, avant de se retirer, il dit encore:

—C'est une cruauté sans motif, monsieur. Souvenez-vous que si malheur arrive, j'aurai le droit de vous demander compte de votre conduite de ce soir.

Le Marquis s'inclina avec froideur; puis, comme Edouard s'en allait tristement, il prit à part le curé de la Gacilly.

—Monsieur le recteur, dit il, ce pauvre enfant me fait peine; n'irez-vous point le consoler?

Le prêtre suivit Edouard. Le Marquis attendait ce moment; il vint se placer au milieu de ses quatre compagnons dans son regard se peignait la confiance sans bornes qui liait chaque chef de chouans à ses "gars," il dit sans préambule:

—Il y a fort à parier que ceux qui vont aller ce soir à la Gacilly n'en reviendront pas; voulez-vous y venir!

—Oh! monsieur le Marquis, vous le savez bien...

—C'est vrai, mes braves, mais, cette fois, j'ai dû vous montrer le danger. Le malheur de mademoiselle de Vimar interesse ses parents et amis seulement; nul autre que Sa Majesté n'a le droit de réclamer votre sang. C'est pour le roi que je me suis donné à vous; vous m'aimez bien; pas un d'entre vous n'eut refusé de me suivre, pour moi-même, mais, avant tout, je suis le chef d'un corps royaliste, et ne puis exposer mes soldats pour le bien de la cause royale.

Prétendre que les chouans comprirent parfaitement cette distinction serait un peu hasardé peut être; toujours est-il qu'ils portèrent religieusement la main à leur chapeau au nom de Sa Majesté, et accueillirent la conclusion avec une grave et silencieuse déférence.

—Nous irons donc seuls, nous cinq, continua le Marquis; toi Huber, tu prendras ton fusil...

—Tiens pardié!

—Silence!...Tu prendras ton fusil. Vous, Jean, Joson, Michel, je vous donnerai des couteaux! vous n'aurez point d'autre arme.

—Oh!...firent les gars étonnés. Dame, monsieur le marquis après ça, si c'est votre idée.

La réussite de mon plan exige le silence; il ne faut pas qu'il y ait plus d'un coup de tiré...Maintenant, allez dormir une heure ou deux; je vous éveillerai quand il sera temps.

Les quatre chouans soulevèrent en silence l'amas de broussailles qui masquait l'entrée de la grotte et rentrèrent; leur chef resta seul appuyé au tronc rabougri d'un vieux chêne qui avait essayé de croître, privé d'air et de soleil, au fond du précipice.

Deux heures se passèrent avant que le Marquis changeât de position. Pendant ce long espace de temps, son immobilité fut si grande, qu'on aurait pu le prendre pour une statue, si parfois un profond et pénible soupir ne fût venu soulever sa poitrine, et montrer que, sous ce calme apparent, se cachait une grande agitation intérieure.

Il était, en effet, dans un moment de grave irrésolution,

Sa conduite ultérieure, ce qu'il devait faire pour servir le plus utilement possible la cause à laquelle il s'était si franchement dévoué, c'était là le sujet de ses réflexions de tous les jours mais cette nuit, la captivité de mademoiselle de Vimar venait encore ajouter à ses incertitudes.

Force lui était de s'avouer l'insuffisance de sa troupe pour tenir désormais les Bleus en échec. Le nombre des chouans augmentait chaque jour il est vrai, mais ces nouveaux ennemis de la Convention n'avaient du chouan que le nom et l'intrépidité.

C'étaient tantôt des hommes isolés, qui, ruinés ou traqués par les républicains, leur déclaraient une guerre à mort, et, embusqués dans les bruyères, guettaient nuit et jour leurs victimes; tantôt de petites bandes de dix, quinze ou vingt hommes au plus, combattant les Bleus, mais ne reculant guère à l'occasion devant le pillage d'un château royaliste; agissant, du reste sans concert aucun, et plus disposés à se détruire les uns les autres qu'à se prêter un mutuel secours.

(A suivre)